

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 29/02/2024
Et
Publication ou notification du :
29/02/2024

L'an 2024, le 23 Février à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/02/2024.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusé ayant donné procuration : M. AGOUTIN Cyril à M. de DREUZY Philippe

Excusée : Mme ORLAND Martine

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2024-04 – Approbation d'une convention de partenariat avec le Département pour un audit de sécurité rue de Villechaume

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux deux accidents survenus au niveau du carrefour de la rue de Villechaume et de la rue de la Forêt et de la vitesse excessive à l'entrée de la rue de Villechaume, des aménagements de sécurité sont nécessaires.

Suite au rendez-vous avec le Département du 19 janvier 2024, une proposition de périmètre a été faite pour laquelle un audit de sécurité pourrait être mené sur la commune.

Cette proposition porte sur un périmètre d'étude d'environ 900 mètres sur la RD 17 de l'entrée d'agglomération jusqu'au 6 grande rue sur la RD 12.

Le coût d'une étude de ce type est de **11 800 € HT** (soit **5 900 € HT** à la charge de la commune, le Département finançant les **5 900 € HT** restants).

Au regard de la configuration des lieux, la proposition d'un périmètre plus court ne semblerait pas pertinent pour faire ressortir les enjeux en matière de sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de retenir un audit de sécurité portant sur un périmètre d'étude d'environ 900 mètres sur la RD 17 de l'entrée d'agglomération jusqu'au 6 grande rue sur la RD 12, pour un montant total de 11 800 €HT, soit 5 900 €HT à la charge de la commune, et 5 900 €HT à la charge du Département.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/02/2024

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



Le Maire,
M. de DREUZY Philippe

